

dit la femme. Saül se fait décrire l'esprit évoqué, reconnaît à la description le vieux Samuel, l'adore, entre avec lui en consultation et entend les terribles menaces qu'il lui adresse.

Tel est le fait raconté par la Bible, qui ne se distingue des faits spirites de nos jours que sur un point, à savoir : que, dans les évocations spirites, quand un esprit répond ou se voit, c'est un simple fantôme menteur suscité par un mauvais génie. A Endor, au contraire, Dieu a permis l'apparition réelle du prophète Samuel.

Ouvrons le Nouveau-Testament, au chapitre 16 des Actes des Apôtres, et nous verrons qu'il est parlé des médiums spirites.

Lorsque saint Paul demeurait à Tiatire, dans la maison de Lidia, marchande de pourpre, il lui arriva souvent de rencontrer dans la rue une enfant esclave, qui lui disait, Dieu le voulant ainsi, du bien des prédicateurs de l'Évangile. Mais la pauvre enfant était possédée d'un esprit divinatoire et gagnait beaucoup d'argent pour ses maîtres. En un mot, c'était une médium véritable.

Saint Paul en eût pitié ; il se tourna vers elle et dit à l'esprit : « Jete commande, au nom de Jésus-Christ, de sortir de celle-là, » et l'esprit sortit immédiatement.

Qu'ils se tiennent donc pour avertis les malheureux jeunes gens, les malheureuses jeunes filles qui se prêtent à faire les médiums, ne fut-ce que par jeu et par distraction.

(A suivre)

#### Encore un mot à la " Vérité "

Lorsque la *Vérité* est intervenue dans notre polémique avec l'honorable sénateur Pellétier, nous soutenions, avec Mgr Taché, que ministériels et anti-ministériels étaient responsables du non désaveu de la loi de 1890.

Quoiqu'en pense M. Tardivel, ce jugement, nous le répétons, sera probablement celui de l'histoire. La députation nationale tout entière, à des degrés divers, bien entendu, sera tenue responsable.

Les principes généralement admis en matière de coopération, ne permettent pas une autre conclusion. Tout homme en pleine jouissance de ses facultés mentales est tenu, avec raison, responsable de tous les actes qu'il pose ou auxquels il coopère volontairement. Le fait, qu'une motion peut-être adoptée sans la